



RÉUNION MINISTÉRIELLE SUR L'INSTABILITÉ DES PRIX DES DENRÉES ALIMENTAIRES

Mardi 16 octobre 2012, 12 h-13 h 30
Siège de la FAO, Salle Plénière (Bâtiment A, 3^e étage)

Objectif

Ces derniers mois, les marchés internationaux des produits alimentaires ont connu une nouvelle hausse des prix, la troisième en six ans. D'après les *Perspectives agricoles de l'OCDE et de la FAO 2012*, ces prix devraient rester élevés et instables sur le moyen terme, une situation qui aura des répercussions sur la sécurité alimentaire, en particulier dans les pays à faible revenu. Cette question de portée mondiale requiert dès lors une collaboration au niveau international.

L'expérience des épisodes de flambée des prix de 2007-2008 et 2010-2011 a été riche en enseignements sur la manière dont il convient d'agir aux niveaux national, régional et international. Il est essentiel de mettre ces enseignements à profit pour à la fois répondre aux besoins immédiats et s'attaquer aux causes profondes de l'insécurité alimentaire et pour trouver des solutions durables.

La réunion ministérielle contribuera, à travers le partage de données d'expériences et de connaissances, à rendre plus efficaces les mesures visant à atténuer l'instabilité des prix des denrées alimentaires et à réduire son impact sur les populations les plus vulnérables, qui consacrent 70 à 80 p. cent de leurs revenus à l'achat de nourriture. Elle représentera également une occasion unique pour les participants de réaffirmer leur volonté d'éliminer la faim.

Seront abordées les questions suivantes:

1. Comment accroître la transparence sur les marchés agricoles et mieux coordonner l'action internationale?

- a) Le rôle du Système d'information sur les marchés agricoles (AMIS)
- b) La coordination de l'action internationale (et, notamment, le rôle du Forum pour une intervention rapide)
- c) Arguments plaidant en faveur d'une réglementation accrue des marchés financiers

2. Comment répondre à la demande croissante de denrées alimentaires?

- a) La recherche agricole
- b) Le rôle des Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale
- c) Le rôle des Principes pour un investissement agricole responsable

3. Comment limiter les effets de l'instabilité excessive des prix des denrées alimentaires sur les plus vulnérables?

- a) Les réserves alimentaires humanitaires d'urgence (stocks d'urgence régionaux), par exemple l'initiative pilote appuyée par la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest
- b) Quels autres mécanismes de protection peut-on mettre en action?